

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS
D'INTERET N°01/OMVS/2026/DREVE/BFS-C

Sélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou

1. Cet Avis de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés des activités retenues du fonds de préparation du nouveau projet DREVE/BFS de l'OMVS validé par la Banque Mondiale.
2. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a sollicité et obtenu un fonds d'avance pour la réalisation des études stratégiques préparatoires du projet d'investissement relatif au Développement, Résilience et Valorisation de l'Eau en Afrique de l'Ouest – DREVE 2025-2035 (P505175). Une partie des activités au titre de ce fonds d'avance porte sur des services de consultants pour les études préparatoires nécessaires à la préparation et à la conception du projet et l'assistance technique.

Le Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), organe chargé de la mise en œuvre dudit Projet, représente les Etats Membres : Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS souhaite utiliser une partie du montant des fonds de préparation pour la « **Sélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou** ».

3. Le Haut-Commissariat de l'OMVS sollicite des candidatures émanant de Consultants/Cabinets ou groupements de cabinets en vue de la fourniture des services de consultants relatifs à la « **Sélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou** ».
4. La sélection et l'emploi suivra les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et mars 2025.
5. L'objectif de cette étude est d'« Évaluer la faisabilité technique, économique, environnementale et sociale de l'intégration de panneaux photovoltaïques aux centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou ». Cette stratégie devra être exhaustive et inclure des recommandations pratiques et des indicateurs de performance clairs pour assurer une mise en œuvre efficace.
6. Les services de consultant (« Services »), sans être limitatifs, comprennent les tâches suivantes :

De façon spécifique, il s'agira de :

1 Évaluation Technique

- ✓ Analyser la compatibilité des infrastructures existantes avec l'ajout de panneaux solaires.
- ✓ Déterminer les configurations optimales pour l'installation de panneaux photovoltaïques à proximité des centrales.

- ✓ Évaluer les impacts de l'intégration photovoltaïque sur les performances des centrales hydroélectriques de Gouina et Felou.

2 Analyse Économique

- ✓ Estimer les coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance des systèmes photovoltaïques.
- ✓ Évaluer les économies potentielles en termes de coût énergétique et de revenus supplémentaires générés par la vente d'électricité.
- ✓ Réaliser une analyse de rentabilité, incluant le retour sur investissement (TRI) et la période de récupération des coûts.

3 Étude d'Impact Environnemental et Sociale Sommaire conformément au Cadre environnemental et social de la Banque mondiale

- ✓ Identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à l'installation, le fonctionnement et le démantèlement des panneaux solaires.
- ✓ Proposer des mesures d'atténuation pour éviter, atténuer, compenser les effets négatifs résiduels sur l'environnement local et les écosystèmes.

4 Analyse des Aspects Sociaux

- ✓ Évaluer les bénéfices sociaux pour les communautés locales, y compris les opportunités d'emploi et les impacts sur la qualité de vie.
- ✓ Assurer l'acceptabilité sociale du projet en consultant les parties prenantes locales et en intégrant leurs préoccupations.

5 Élaboration d'un Plan de Mise en Œuvre

Développer un plan détaillé pour la mise en œuvre de la solution photovoltaïque, incluant un calendrier, un plan de gestion des risques et une stratégie de financement.

7. Le Haut-Commissariat de l'OMVS invite les Consultants justifiant d'expériences confirmées dans le domaine, légalement constitués, disposant des qualifications nécessaires pour réaliser cette mission, intéressés et disponibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale du Consultant dans le domaine et le nombre d'année d'exercice, **20 points**
- Expériences spécifiques portant sur des missions similaires : **60 points** ;
- Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations) : **10 points** ;
- Expérience dans l'espace OMVS : **10 points**.

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifiques dument justifiées.

Toutes les références fournies doivent être prouvées (attestations avec les références exactes et complètes des Clients), sous peine de rejet. La méthode d'évaluation est le système de points.

8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance (produire le document y afférent dûment établi). Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitant ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) en conformité avec les procédures décrites dans le Règlement de la Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de

Financements de Projets d'Investissements (FPI) de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et mars 2025. Le nombre de candidats à retenir sur la liste restreinte sera de cinq (5) à huit (8).

9. Les Consultants intéressés peuvent retirer les termes de références pour la mission auprès de la Cellule de Passation des Marchés à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure de Dakar) auprès de : *Haut-Commissariat de l'OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf-Volant Dakar/Sénégal*, Tel : (00221) 33 859 81 81,
Email : omvssphc@omvs.org avec copie obligatoire ousmanemamadou.gory@omvs.org ; amadouaffo.diop@omvs.org ; souleymane.bah@omvs.org ; Dakar/Sénégal.
10. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus, par dépôt physique au bureau du courrier 3^{ème} Etage, soit par voie électronique, au choix du candidat, au plus tard le **24/08/2026 à 12 heures précises** (heure de Dakar). Les adresses électroniques de transmission (seules adresses autorisées) sont :
Email : ousmanemamadou.gory@omvs.org avec copie obligatoire à amadouaffo.diop@omvs.org et à souleymane.bah@omvs.org
11. Les manifestations d'intérêt des consultants doivent porter la mention : « **Réponse à l'AMI n°01/OMVS/2026/DREVE/BFS-C relatif à la « Sélection d'un Consultant pour l'Etude de faisabilité de l'hybridation solaire des centrales hydroélectriques de Gouina et de Félou** ».

Dakar, le 30/07/2026

Le Haut-Commissariat de l'OMVS.